

5^{me} SEANCE - 1^{er} MARS 1963**LA MISE EN VALEUR DES PERIMETRES IRRIGUES**

*par M. OUBOUZAR, Administrateur
à la Direction Générale du Plan
Sous-Directeur des Statistiques*

AUGMENTER LA PRODUCTION AGRICOLE

Pour réaliser un des buts fondamentaux de la Révolution l'élévation du niveau de vie du peuple algérien, deux objectifs doivent être visés :

— une meilleure répartition du revenu national en tenant compte des nécessités et des besoins.

— une augmentation de la production, par un développement harmonieux de l'industrie et de l'agriculture.

Le développement industriel exige des capitaux, des moyens techniques et une main-d'œuvre qualifiée, mais le développement agricole pose un problème plus délicat, car il est limité par les facteurs naturels de la terre et de l'eau, surtout en Algérie, où elles sont rares relativement aux besoins. Il n'y a pas dans ce domaine de conquêtes faciles : l'agriculture ne peut être développée qu'au moyen d'investissements coûteux.

Il faut par exemple cent à deux cents mille francs pour gagner par la rénovation rurale un hectare dont le revenu ne dépasse guère quarante mille francs ; un à un million cinq cent mille francs pour irriguer un hectare ; sept cents à huit cents mille francs pour gagner un hectare à la culture dans les zones.

Pour développer la production agricole, il faut donc gagner des terres :

- sur l'érosion ;
- par l'irrigation ;
- par des méthodes de culture scientifiques et rationnelles.

A court terme, les meilleures possibilités sont dans l'irrigation et surtout l'utilisation maximum des potentialités existantes dans les périmètres irrigués.

IMPORTANCE DE L'IRRIGATION

En comparant les cultures en sec et en irrigué.

En sec, le rendement moyen est de huit quintaux de blé à l'hectare.

- La terre n'est productive qu'une année sur deux ;
- Compte tenu des jachères, le rendement moyen annuel n'est que de cinq quintaux l'hectare.

En irrigué, avec drainage, un assolement hivernal culture industrielle (coton, etc...) — céréale, jachère, est possible.

Or un quintal de coton en vaut dix de blé.

La production en irrigué est plus de deux fois plus grande qu'en sec.

Sur les terres les plus riches :

La luzerne produit huit quintaux à l'hectare (soit l'équivalent de trente cinq quintaux de blé).

L'olivier produit, l'équivalent de cinquante quintaux de blé.

Les oranges, 100 quintaux à l'hectare, soit l'équivalent de 100 quintaux de blé).

Les cultures maraîchères 250 quintaux à l'hectare soit l'équivalent de 120 quintaux de blé.

L'irrigation permet donc de quadrupler le rendement de l'hectare.

LES PERIMETRES IRRIGUES EN ALGERIE

Il y a en Algérie sept périmètres irrigués, d'une surface totale de 151 000 hectares environ.

	Superficie	Equipés	Irrigués
Le Hamiz.....	18 470	18 000	7 511
Le Haut Chelif.....	37 020	13 050	2 160
Le Moyen Chelif.....	25 386	18 000	8 646
Le Bas Chelif.....	27 700	19 718	5 428
La Mina.....	13 687	8 763	5 428
L'Habra.....	20 210	19 730	11 969
Le Sig.....	8 966	8 200	5 266
	151 099	105 561	47 840

Les périmètres irrigués produisent plus du tiers des agrumes en Algérie et une grande partie des produits maraîchers. Ils alimentent les grands centres urbains et sont une source de devises importante pour le pays.

De 1950 à 1960, la surface équipée passe de 44 000 à 105 000, la surface irriguée de 40 000 à 50 000.

Dès mil neuf cent quarante cinq, l'aggravation de l'écart entre surfaces équipées et irriguées est due à la non intégration des travaux hydrauliques avec la mise en valeur des périmètres irrigués. C'est une dissociation de l'eau et de la terre, caractérisée par la séparation dans l'administration coloniale, des services de l'hydraulique et du génie rural d'avec l'agriculture, coupant une symbiose naturelle.

L'EQUIPEMENT DES PERIMETRES

L'étude de la situation actuelle pose des problèmes relatifs à l'équipement public et à la mise en valeur :

Suréquipement :**1.) L'Équipement public.**

Il n'est pas adapté aux ressources en eaux et aux besoins.

a) L'équipement, compte tenu du volume d'eau disponible, dépasse les possibilités.

Par exemple : Le Hamiz dispose d'un volume d'eau de 15 000 000 m³ soit 800 m³ l'hectare. La consommation moyenne étant de 7 000 m³ la surface irrigable n'atteindrait pas 2 700 ha sur les 18 000 qui sont équipés (un contingentement sévère de l'eau permettrait peut-être une consommation de 2 000 à 2 500 m³ l'hectare).

La situation est moins défavorable en Oranie, où la consommation à l'hectare est moins élevée et les disponibilités plus grandes.

CHOIX DE LA LOCALISATION SOUVENT CONTESTABLE

b) Les surfaces équipées ne sont pas toujours les plus intéressantes au point de vue agricole ; les choix ont été déterminés par les facilités techniques de l'irrigation ou par des travaux déjà réalisés eux-mêmes sous la pression d'intérêts particuliers, et non pas par la nature des terres et leur vocation.

C'est le cas de Lavigerie, du Moyen Chelif, du Bas Chelif, où selon une étude de la SEDIA, 5 500 ha n'auraient pas dû être équipés.

La surface à déclasser pour l'ensemble du Chelif représente 8 000 ha.

Certains réseaux sont en voie de saturation et ne répondent plus à la demande, créant un danger de remontée des nappes phréatiques.

D'autres comptent encore de nombreux canaux en terre, causes de pertes.

Financement.

D'autres contradictions apparaissent à propos des différents niveaux et phases de la mise en valeur des périmètres irrigués.

La puissance publique assure le financement de l'adduction et de la distribution jusqu'à chaque propriété. Le coût actuel en est de l'ordre de 8 000 000 NF, à quoi s'ajoute le coût des barrages (environ 700 000 000 NF) soit un total de 1,5 milliard NF ce qui revient à poser le coût de l'investissement public à environ 15 000 NF à l'hectare. (Mais comme moins de 50 % des terres équipées sont irriguées, la dépense à l'hectare dépasse finalement 30 000 NF).

A la charge du secteur privé sont mis les travaux de nivellement (100 à 150 000 frs à l'hectare), d'aménagement des parcelles, des canaux tertiaires, soit un total de 1 500 NF à l'hectare.

Cette charge pourrait paraître un frein à la mise en valeur mais ce n'est pas le cas : ceux qui s'en sont abstenus ne sont pas les petits propriétaires, mais les gros, qui préféreraient investir dans le commerce et l'industrie, secteurs plus rentables.

La surface aménagée par les propriétaires n'atteint que la moitié de la superficie irriguée. Cette dernière pourrait donc être mise en valeur presque sans investissements nouveaux.

MISE EN VALEUR

Or, l'étude de la mise en valeur suivant les cultures pratiquées montre que 1/6 de la surface irriguée est encore cultivée en céréales et en vigne.

Cela ne peut être justifié par l'assolement, les plantes fourragères ayant un rôle à jouer dans la complémentarité des périmètres irrigués et des parcours en sec.

La mise en valeur est encore liée à la consommation en eau. Celle-ci est en rapport avec les cultures pratiquées et les rapports sociaux de production, qui conditionnent la distribution ;

L'usage fait de l'eau en est un critère. Or, sauf dans le Habiz, l'eau est délivrée sans restrictions quantitatives.

MESURES A PRENDRE

Etant donné l'importance des périmètres irrigués dans la production agricole algérienne, des mesures urgentes s'imposent pour une mise en valeur totale et une utilisation maximum des potentialités économiques de ce domaine.

1.) — Une coordination efficace entre les services de l'hydraulique, de l'agriculture, des eaux et forêts, assurée au niveau d'un office ou commissariat pour la mise en valeur des périmètres irrigués.

2.) — Une réforme agraire permettant la mise en valeur rationnelle des périmètres irrigués, accordant la possibilité d'établir des parcelles géométriques pour permettre aux canalisations de suivre des tracés fonctionnels.

3.) — L'élimination de tous les freins à la mise en valeur, qu'ils soient : matériels (coût de l'équipement privé).

Psychologiques.

Sociologiques.

4.) — La mise au point d'une législation obligeant les propriétaires à irriguer leurs terres.

5.) — Le développement de l'encadrement technique et la formation professionnelle des paysans.

6.) — Des mesures techniques : (au niveau de l'Hydraulique). Pour augmenter les ressources en eau : construction de nouveaux barrages et dévasement de ceux existant ; augmentation de certains canaux, installation de nouvelles stations de pompage (Chelif), remise en état de certains réseaux...

DEBAT :

Le sous emploi de l'équipement d'irrigation en Algérie était dû au manque de **coordination des différents services responsables.**

Le ministère de l'Agriculture a déjà pris des mesures pour y remédier : les services de l'hydraulique et du génie rural ne dépendent plus des Travaux publics et ont été rattachés à l'Agriculture. A l'intérieur du ministère de l'Agriculture lui-même, l'Hydraulique, le Génie rural et la Production agricole fonctionnent en un seul service, du Développement rural, l'Hydraulique y étant subordonné à la mise en valeur agricole.

L'opportunité de la création d'un **office de mise en valeur** a été discutée, les uns l'estimant indispensable pour assurer la coordination nécessaire, les autres jugeant que les transformations réalisées à l'intérieur du ministère de l'Agriculture qui garantissent non seulement la coordination mais aussi la direction commune de l'intervention, le rendent désormais inutile.

Il pourrait même représenter un danger : celui de confier à des techniciens (et à des techniciens de l'hydraulique, pas même à des techniciens agricoles) le choix des modalités de la réforme agraire, choix politiques (entre la grande et la petite hydraulique etc...)

Or, les techniciens doivent contribuer à la réforme agraire, mais ne sont pas à même de la diriger entièrement : la transformation doit être essentiellement politique.

La question de la **priorité chronologique entre la création d'un office pour la mise en valeur et la réalisation de la réforme agraire** a été controversée : pour certains l'institution préalable de l'office permettrait de préparer la réforme agraire, en atténuant les disparités existant dans la mise en valeur des périmètres irrigués qui portent préjudice aux intérêts économiques de la nation, alors que pour d'autres, tout est subordonné à la réforme agraire ; sans elle n'existait pas même le fond politique nécessaire à la relance économique.

Il semble en conclusion que les deux opérations doivent être concomitantes.

En effet, la grande dimension de certaines exploitations peut être considérée comme un frein à la mise en valeur. Sur 105 099 ha équipés pour l'irrigation, 47 840 ha, seulement sont effectivement irrigués soit 45 %.

Ce faible pourcentage est dû au fait que les grands propriétaires préfèrent souvent la culture en sec qui exige moins de surveillance, moins de main-d'œuvre, et leur permet d'investir dans d'autres secteurs économiques plus rentables que l'agriculture.

Les terres irriguées elles mêmes sont souvent utilisées à des cultures qui pourraient être faites en sec (des céréales ou de la vigne par exemple).

L'irrigation est pratiquée davantage dans les petites exploitations, mais la dimension des exploitations ne peut descendre au delà d'un certain niveau, à partir duquel l'établissement des canalisations se complique. Une superficie de 20 ha semble être un minimum.

La culture en irrigué est plus rentable pour la nation mais pas nécessairement pour l'individu. Cet antagonisme éventuel entre les intérêts de la nation et ceux des propriétaires devra être résolu par l'application d'un plan de production. Ce qui suppose l'adhésion active des paysans. En contre-partie des terres distribuées par la réforme agraire, il est légitime d'exiger des bénéficiaires qu'ils suivent les directives du plan. Mais tous les paysans ne seront pas concernés directement par la distribution des terres et la légitimité de l'obligation n'en résout pas les problèmes d'exécution ; si la liberté en est laissée aux travailleurs, ils pourraient ne pas rechercher le rendement maximum, mais se contenter d'une amélioration légère. Une certaine contrainte est nécessaire.

Aussi deux méthodes sont-elles à envisager pour l'imposer :

1.) — Une méthode autoritaire, quant aux choix des spéculations et à la réalisation de l'équipement interne. Cette solution exige un encadrement que nous n'avons peut-être pas...

2.) — Une méthode de contrats d'association entre le service responsable et les agriculteurs (c'était le principal mérite de l'ONI : prestations de service en échange du respect par le fellah ou la coopérative, du plan de culture et de la livraison de la récolte à la commercialisation par le service).

Cela aboutit à une restructuration totale du monde agricole. Mais cette méthode, que pourrait employer un office de mise en valeur, coûte cher.
